

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-4041

présenté par

Mme Simonnet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	396 000 000	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	396 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	396 000 000	396 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, adopté par la commission des finances, nous proposons de revenir sur la réforme inique qui a conduit à une baisse des APL de 5 euros décidée en 2017 par le président Macron et son gouvernement.

En effet, cette baisse, actée au moment même où était également supprimé l'impôt sur la fortune qui visait les plus aisés, reste un symbole de l'injustice sociale portée par les gouvernements Macron. La multiplication des cadeaux aux plus riches, financée par des coupes dans les dépenses sociales et les aides indispensables perçues par les personnes les plus modestes, est une honte.

Dans un contexte où le nombre d'expulsions locatives explose, ainsi que la précarité, il nous semble nécessaire de revenir sur cette baisse des APL décidée en 2017, et donc de revaloriser de 5 euros par mois le montant des APL. Appliqué à 6,6 millions de ménages qui touchent cette aide, cela revient à une augmentation de 396 millions d'euros des crédits pour les aides au logement.

En conséquence des règles de recevabilité financière, cet amendement transfère 396 millions d'euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 04 intitulée « Réglementation, politique technique et qualité de la construction » du programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » vers le programme 01 « Aides personnelles » du programme 109 « Aide à l'accès au logement ». Nous appelons le gouvernement à lever le gage pour garantir les moyens dédiés à nos politiques d'urbanisme.